

# Corps des ingénieurs d'études sanitaires

version 2004

## Conditions d'accès aux grades

### Ingénieur d'études principal

par tableau d'avancement, après avis de la CAP, pour les ingénieurs d'études sanitaires justifiant de deux ans d'ancienneté dans le 5ème échelon et de sept ans de services effectifs dans le corps .

### Ingénieur d'études

#### Accès direct

Pour 75% des postes offerts par concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours, titulaires d'un diplôme se rapportant à la santé publique, à l'environnement ou à l'aménagement et sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à Bac + 4 ou d'un diplôme homologué au niveau II.

Pour 25% des postes offerts, par concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, ayant accompli au moins quatre ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B.

#### Par liste d'aptitude

- d'une part, pour les techniciens sanitaires en chef;
- d'autre part, pour les techniciens sanitaires principaux justifiant de deux ans de services dans le 2ème échelon de leur grade.

## TEXTES

Décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié

GRADES ET ECHELONS	INDICES		DUREES	
	Bruts	Majorés	de l'échelon	de la carrière
<b>Ingénieur d'études principal</b>				
8ème échelon	966	782		30 ans
7ème échelon	916	745	3 ans 6 mois	26 ans 6 mois
6ème échelon	864	705	3 ans 6 mois	23 ans
5ème échelon	811	664	3ans	20 ans
4ème échelon	759	625	3 ans	17 ans
3ème échelon	701	581	3 ans	14 ans
2ème échelon	641	535	2 ans 6 mois	11 ans 6 mois
1er échelon	593	499	2 ans	9 ans 6 mois
<b>Ingénieur d'études</b>				
10ème échelon	750	618		26 ans
9ème échelon	710	588	4 ans	22 ans
8ème échelon	668	556	4 ans	18 ans
7ème échelon	621	520	4 ans	14 ans
6ème échelon	588	495	3 ans 6 mis	10 ans 6 mois
5ème échelon	540	458	3 ans	7 ans 6 mois
4ème échelon	492	424	2 ans 6 mois	5 ans
3ème échelon	458	400	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
2ème échelon	430	379	1 an 6 mois	1 an
1er échelon	379	348	1 an	